

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

De la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 34/2020

« Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) »

Rapporteur : Alexandre Genoud

Membres : Olivier Chablaix, Yves-Alain Prévitali, Patrick Aubort, Louis Thévenaz, Alexandre Genoud

Suppléants : Fanny Tinguely, Marcel Champod

Municipaux présents : Jean-Franco Paillard, Michel Bornoz

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Ste-Croix avec la Commission des finances de Ste-Croix afin d'examiner le préavis susmentionné. Puis, uniquement la Commission de Bullet le mercredi 2 décembre à Bullet.

M. Yvan Pahud, Municipal de Ste-Croix, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal de Ste-Croix, M. Jean-Franco Paillard, Syndic ainsi que M. Michel Bornoz, Municipal, étaient présents et ont répondu à toutes nos questions et nous les en remercions.

Comme expliqué lors de la séance par M. Jean-Michel Brandt concernant la situation au 31.08.2020, le chiffre d'affaires de la saison 2019-2020 est d'un montant de CHF 329'060.- et les charges de fonctionnement de CHF 521'097.-, ce qui représente un déficit pour la saison 2019-2020 de CHF 192'037.- sans amortissements, ni remboursement du prêt LIM de CHF 71'000.-.

Il faut relever que les répartitions sont faites en fonction du nombre d'habitant soit 12% pour la commune de Bullet et 88% pour la Commune de Ste-Croix.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile après quelques années seulement, nous proposons que des contrôles réguliers soient effectués par les communes et plus particulièrement par l'intermédiaire des boursiers. Si toutefois les difficultés venaient à persister un audit externe pourrait-être mandaté à un professionnel de la branche.

Le Conseil demande que les comptes soient présentés lors de la séance d'automne chaque année.

En ce qui concerne le cautionnement, les commissions ont décidé de refuser l'entrée en matière préconisant que la ligne de crédit octroyée n'offrait pas de bonnes conditions. Nous laissons les municipalités prendre d'autres dispositions.

La commission demande que la durée de garantie de déficit des saisons prochaines soit ramenée à 3 ans au lieu de 5 proposé, en plus de la couverture de déficit de la saison 2019/2020. En espérant que cette couverture suffise pour assurer le remboursement du prêt LIM d'ici 2023.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'octroyer** un montant de **CHF 23'040.-** à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – subside téléskis ;
- **D'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 3 prochaines saisons de **CHF 18'000.-** annuellement ;
- **De prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 41-2006 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral soit 2 annuités de frs. 71'000.— répartis entre les 2 communes. (Participation de la Commune de Bullet, 2 fois 17'750.— (25%).

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de CHF 750'000.- préavis 06-2016 approuvé par le Conseil communal du 31 octobre 2016.

Bullet, le 2 décembre 2020

Les membres :


